



TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL

Tarifs Réglementés de Vente d'électricité fixés par les Pouvoirs Publics (TRV)

(Extrait ci-dessous de l'Arrêté du 27.07.2018 paru au J.O. du 31.07.2018 – prix HT^(a) au 01.08.2018 disponible en téléchargement sur www.leqifrance.gouv.fr)

Prix hors taxes au 01/08/2018^(a)

TARIF BLEU – OPTION BASE NON-RÉSIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	107.04	9.08
6	126.00	9.08
9	142.32	9.08
12	161.16	9.08
15	173.40	9.08
18	191.52	9.08
24	228.84	9.08
30	261.36	9.08
36	300.60	9.08

TARIF BLEU – OPTION HEURES CREUSES NON-RÉSIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	125.04	9.88	7.15
9	142.08	9.88	7.15
12	159.72	9.88	7.15
15	177.72	9.88	7.15
18	192.72	9.88	7.15
24	229.68	9.88	7.15
30	261.84	9.88	7.15
36	294.00	9.88	7.15

TARIF BLEU – OPTION TEMPO NON-RÉSIDENTIEL en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	146.88	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70
12	166.92	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70
15	175.68	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70
18	190.80	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70
24-30	249.36	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70
36	282.84	6.70	8.93	8.36	11.49	9.02	16.70

TARIF BLEU – OPTION EJP NON-RÉSIDENTIEL (en France métropolitaine continentale) EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	147.48	8.74	16.09
15	161.88	8.74	16.09
18	176.28	8.74	16.09
36	262.68	8.74	16.09

TARIF BLEU - éclairage public

	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Avec et sans comptage ^{(b) (c)}	86.76	6.31

- (a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public d'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.
- (b) La variante sans comptage est limitée à une puissance de 500W par point de livraison
- (c) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance

Coopérative d'Electricité de Villiers sur Marne

11 bis, rue André Maginot - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE - Tél. : 01 49 30 20 52 - Télécopie : 01 49 30 36 46

Internet : <http://www.coop-elec.fr>

CCP PARIS 732 87 R - R.C. CRÉTEIL - SIRET 956 200 190 00018 - APE 3513 Z - FR 85956200190